



DISPOSITIF CHANTIER JEUNES

ANNÉE 2025

RÈGLEMENT

Le dispositif « Chantier Jeunes » donne la possibilité aux adolescents âgés de 14 à 17 ans d'effectuer des petites missions de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie.

Ces missions ont lieu pendant les vacances scolaires. En contrepartie de leur investissement, les participants perçoivent une indemnité de 15 € par jour dans la limite d'un travail réalisé par demi-journée avec une pause obligatoire.

Les jeunes sont accueillis dans différents services de la mairie : administration, espaces-verts, services techniques, écoles, etc.... pour accomplir des missions diverses (administratif, entretien, manutention, nettoyage, etc.).

Les jeunes sont accompagnés d'un tuteur, un employé communal qui les encadre pendant tout le temps de leur activité.

Conditions

- **Les jeunes doivent être domiciliés sur la commune d'Oudon**
- **Les jeunes doivent avoir entre 14 et 17 ans.**
- **Seront prioritaires les jeunes n'ayant jamais participé au dispositif « Chantier jeunes ».**
- **L'indemnité forfaitaire est fixée à 15 € par jour dans la limite d'un travail réalisé par demi-journée avec une pause obligatoire.**
- **En cas de trop de demandes, la priorité sera donnée aux plus âgés.**

Démarches

Les dossiers de candidature sont à télécharger sur le site de la Ville ou sur IntraMuros et à retourner dans les meilleurs délais, par mail à : animationsportive@oudon.fr

L'ordre d'arrivée des dossiers complets sera déterminant dans l'attribution des missions aux jeunes.

Auprès de qui se renseigner ?

Pour tout renseignement, Philippe ROUAULT, responsable du dispositif se tient à votre disposition sur animationsportive@oudon.fr



DISPOSITIF CHANTIER JEUNES

ANNÉE 2025

DOSSIER DE CANDIDATURE

Candidat

Nom : Prénom :

Sexe (cochez) F M

Date de naissance :

Adresse :

Adresse mail (obligatoire) :

☎ Domicile : N° portable :

N° sécurité sociale :

Parents et/ou Responsable légal(e)

Nom et prénom du père :

Adresse :

☎ Domicile : N° portable :

☎ Travail :

Nom et prénom de la mère :

Adresse :

☎ Domicile : N° portable :

☎ Travail :

Situation du candidat (cochez)

Collégien(ne) Etablissement fréquenté : Classe :

Lycéen(ne) Etablissement fréquenté : Classe :

Autres (précisez) :

Souhaite participer au « chantier jeunes » pour la ou les date(s) suivante(s) :

Mercredi 12 février 2025

Jeudi 13 février 2025

Vendredi 14 février 2025

Fait à, le 2025 ✍ Signature :

En cas de forte demande, la municipalité se réserve le droit de refuser certaines demies-journées. La priorité sera donnée à ceux n'ayant jamais participé au dispositif et/ou aux jeunes les plus âgés.

A faire remplir obligatoirement par les parents ou le tuteur légal.

En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra être pris en compte.

Mairie d'Oudon 150, rue d'Anjou – 44521 OUDON



DISPOSITIF CHANTIER JEUNES

ANNÉE 2025

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur,

En qualité de tuteur légal, déclare, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille - mon fils s'engage :

- La collectivité ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Chantier Jeunes ». En aucun cas l'indemnité versée pour la participation à l'activité « Chantier Jeunes » ne pourra avoir équivalence de salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La collectivité s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « Responsabilité Civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des activités. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Madame, Monsieur,autorise ma fille - mon fils :

Nom : Prénom :

Domicilié(e).....

A participer à l'opération « **Chantier jeunes** » et à percevoir son indemnité en fin de mission sous la forme d'un **virement sur un compte bancaire**.

Je certifie que ma fille - mon fils est bien domicilié(e) à l'adresse ci-dessus.

Dans le cadre des missions « Chantier Jeunes », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les activités effectuées sur la commune et non à des fins commerciales.

- J'autorise les prises de vue de ma fille mon fils
- Je refuse les prises de vue de ma fille - mon fils

Fait à, le 2025

✍ Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »



DISPOSITIF CHANTIER JEUNES

ANNÉE 2025

CONTRAT DE PARTICIPATION

Nom - Prénom (du participant) :

Ce contrat est un engagement tripartite : de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées.

Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la périodicité de l'activité

⇒ L'activité « Chantier jeune » se déroule pendant les vacances scolaires dans la limite d'un travail en demi-journée avec une pause obligatoire ;

Concernant la ponctualité

⇒ J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de l'activité ne sera pas acceptée à y participer ;

⇒ Je m'engage à participer aux missions sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de l'activité avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

Concernant la réalisation des activités

⇒ Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements et des chaussures adaptés à la nature des activités auxquelles je participerai ;

⇒ Etant indemnisé(e) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée de la mission, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les activités. En conséquence, les téléphones portables devront être, à minima, placés sur répondeur.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les missions

⇒ Je m'engage à réaliser correctement les tâches qui me sont confiées ;

⇒ Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants ;

⇒ Je reste courtois et poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les usagers de la collectivité mais également envers les autres participants à l'activité ;

⇒ Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens ;

⇒ Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel et je le remets à l'encadrant à l'issue de l'activité ;

⇒ Je m'engage à respecter un devoir de réserve et à appliquer le principe de neutralité.

Sanctions appliquées en cas de non-respect d'un des points énoncés précédemment

- ⇒ Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Chantier Jeunes » ;
- ⇒ Non-indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation de la mission

- ⇒ Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 € par mission sur ½ journée.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à Oudon, en deux exemplaires, le

(Noms, prénoms et signatures, précédés de la mention « Lu et approuvé »

 **Le participant**

 **Le représentant légal**

 **La collectivité**

 **Le responsable du service**